

2010-A011

OBJET : Développement économique et Emploi - Innovation et création d'entreprises - Aides financières en faveur des associations et organismes à caractère économique - Plates formes d'initiatives locale du Pays d'Aix Initiatives (PAI) - Subvention 2010

Le 25 février 2010 à 17 h 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports de Venelles sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - BABULEAU Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARBEN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GARÇON Jacques - GARDIOL Philippe - GASCUEL Jean - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OUJMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LE MOINE Patrick - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NELIAS Mireille - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BURLE Christian suppléé par MAUNIER André - CIOT Jean-David suppléé par REYRE Michel - CURINIER Erick suppléé par BUCHAUT Romain - DEMENGE Jean suppléé par MIOCHE Philippe - GARNIER Eliane suppléée par MARRON Danielle - GUERRERA Hervé suppléé par VALETTA Marie-José - GUINDE André suppléé par AMBROGGIANI Lucien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - MARTIN Richard suppléé par MAGNAN Catherine - MEDVEDOWSKY suppléé par SKRIVAN Fleur - SLISSA Monique suppléée par FABRE-MONTON Nathalie - TURCAN Jean-Louis suppléé par NAVIO Christine

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - AMIEL Michel donne pouvoir à NELIAS Mireille - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ARNAUD Christian donne pouvoir à BOYER Michel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BELLUCI Angélique - CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DRAOUZIA Fatima donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - FOUQUET Robert donne pouvoir à BRUNET Danièle - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à BUCCI Dominique - GERACI Gérard donne pouvoir à BRAMI Héliot - JONES Michèle donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LAFON Henri donne pouvoir à PAOLI Stéphane - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MERGER Reine donne pouvoir à BENON Charlotte - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à PIERRON Liliane - PATOT Gérard donne pouvoir à ORCIER Annie - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - POTIE François donne pouvoir à TAULAN Francis - TONIN Victor donne pouvoir à DILLINGER Laurent

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BOULAN Michel - CANAL Jean-Louis - DEVAUX Pierre - FILIPPI Claude - GERARD Jacky - LONG Danielle - PELLENC Roger - ROUARD Alain - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DE CARA

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 25 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

Objet : Développement Economique-Innovation et créations d'entreprises-Aides financières en faveur des associations et organismes à caractère économique: plates formes d'initiatives locales du Pays d'Aix Initiatives (PAI) - Subvention 2010.

Décision du Conseil

Ce rapport concerne l'attribution d'une aide financière au profit de la plate forme d'initiatives locales « Pays d'Aix Initiatives », constituée pour 2010 de 80 000 € au titre du fonctionnement général et 85 000 € au titre de la prise en charge du salaire du directeur, charges comprises.

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la demande de subvention 2010 de la plate-forme d'initiatives locales Pays d'Aix Initiatives (PAI), dont le périmètre d'intervention est constitué des communes du Pays d'Aix, hors Pertuis.

Cette demande est prise en compte au titre de la politique d'aide aux associations à caractère économique dans le but de participer à un développement économique cohérent sur le territoire du Pays d'Aix et de mobiliser nos partenaires économiques.

De façon générale, les associations pouvant bénéficier du soutien de la CPA sont celles dont l'action vient en appui de la stratégie de développement économique: soutien aux filières d'excellence et à l'innovation technologique, actions en faveur de sa création et du développement d'entreprises, dynamisation des zones d'activités...

Le Conseil Communautaire du 24 octobre 2008 a délibéré pour la mise en place d'une nouvelle grille de critères, présentée en *annexe 1*.

Enfin, dans un souci d'évaluation de notre politique d'intervention, il est demandé à toute association bénéficiaire d'une subvention de fournir des indicateurs chiffrés de son activité durant l'année. Le rapport de synthèse qui en est issu est remis aux membres de la Commission, du Bureau et du Conseil Communautaire dans le courant de l'année suivante.

La plate-forme d'initiatives locales du Pays d'Aix, P.A.I soutient la création, la reprise et le développement des très petites entreprises sur le Pays d'Aix par un dispositif en deux étapes.

Dans un premier temps, des réunions d'information sont organisées, une expertise et un financement sont proposées (prêt d'honneur sans garantie et à taux d'intérêt nul ; mise à disposition du dispositif NACRE de l'Etat). Ces outils financiers ont un effet levier sur d'autres financements plus risqués ou plus substantiels (prêts bancaires, prêts de la Région, etc...). Dans un second temps, l'association met à disposition du chef d'entreprise un suivi individualisé, des formations collectives, un parrainage par un autre chef d'entreprise et une mise en réseau.

L'activité de cette association est très satisfaisante. En ce qui concerne l'exercice écoulé, au 31 octobre 2009 l'association avait financé 70 projets en accordant un prêt moyen de 8 185 €, contribuant ainsi à la création de 139 emplois.

Le montant sollicité par Pays d'Aix Initiatives étant supérieur à 150 000 €, l'attribution de cette subvention relève de la compétence du Conseil, conformément à la délibération 2009_A143 relative aux délégations d'attribution au Bureau.

La demande de subvention déposée par PAI au titre du fonctionnement global pour l'année 2010, s'élève à un montant de 85 000 €.

La CPA propose de reconduire le même montant de subvention qu'en 2009, soit 80.000 €. Par ailleurs, la CPA prend en charge le salaire du directeur, évalué pour l'année 2010, à 85 000 € charges comprises. La participation totale s'élèverait donc à 165 000 euros.

Vous trouverez en annexe de ce rapport :

- la fiche synthétique de l'association (annexe 2),
- son budget prévisionnel 2010 (annexe 3).

VU l'exposé des motifs,

VU le code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2007-A449 du Conseil de Communauté réuni le 14 décembre 2007, validant le nouveau modèle de convention type afférent aux subventions d'un montant supérieur à 23 000 €,

VU la délibération n° 2008-A102 du Conseil de Communauté réuni le 24 octobre 2008, définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer à l'association Pays d'Aix Initiatives, une subvention pour l'année 2010 de 80 000 euros au titre du fonctionnement général et 85 000 euros sous la forme de la mise à disposition d'une personne occupant les fonctions de directeur (salaires et charges comprises),
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous documents et conventions afférents à cette décision,
- **DIRE** que ce montant sera imputé à la ligne 3A/90/6575,
- **DECIDER** que le représentant de la Communauté du Pays d'Aix auprès de l'association sera Monsieur Jean-Pascal Gournès (en remplacement de Monsieur Francis Taulan
-

ANNEXE 1

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

Les thématiques :

- la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

Les conditions d'attribution :

- les associations doivent avoir un caractère économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- l'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,
- le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

ANNEXE 2 : FICHE ASSOCIATION PAI

Dossier GU 2010-090	COMMISSION du	BUREAU du	CONSEIL du
Tiers n° 6013	14 Janvier 2010	4 février 2010	25 février 2010

PAYS D'AIX INITIATIVES PAI

Président	Monsieur Frédéric REGIS
Siège	AIX EN PROVENCE
Objet statutaire	Plate-forme d'initiatives locales du Pays d'Aix, PAI soutient la création, la reprise et le développement des très petites entreprises sur le Pays d'Aix, par une expertise, un financement (prêt d'honneur, gestion du dispositif NACRE). Elle propose également un suivi, des formations collectives, un parrainage, une mise en réseau

Objet de la demande :

Compte tenu de l'évolution des projets et du flux constant de créateurs, le recrutement d'un chargé de mission semble indispensable pour mener à bien les objectifs de l'association.

1. Objectifs quantitatifs :

- pour 2010 l'hypothèse envisagée est de 105 prêts (prêt moyen de 8185 euros)
- promotion du dispositif NACRE auprès du Pôle-Emploi : 65 porteurs en NACRE 2, et 48 et NACRE 3, ces dispositifs ayant des atouts pour le créateur (financement complémentaire) et pour PAI (recettes de prestations de services)
- Effet de levier avec prêt bancaire : 4,58 € de prêt bancaire pour 1 € de prêt d'honneur.
- parrainage de 50 % au moins des créateurs financés,
- limitation du volume des impayés
- maintien de l'objectif de pérennisation des entreprises

2. Objectifs qualitatifs :

- maintenir la qualification de la Plate-Forme d'Initiatives Locales
- développer les actions en faveur des créateurs (réunion d'information collective de plus en plus structurée, ateliers de formations pour les créateurs, réunions trimestrielles de parrains),
- développer la communication vers le monde institutionnel : site Internet, remises officielles de chèques, participations aux réunions des partenaires (IRCE, CCE 13, CCI, PCE, ADIJE, Interface...)
- développer la communication vers le monde économique : avec la presse locale par le biais de revues de presse, vers les entreprises privées pour maintenir le « vivier » de parrains bénévoles et inciter au mécénat des chefs d'entreprises et des banques ; PAI envisage de poursuivre l'organisation de son AG annuelle en partenariat avec un pôle d'activités ou avec les Chambres Consulaires, ce qui est projeté pour 2010 avec, à cette occasion, une signature officielle de convention. Les autres PFIL du département pourraient être associées à cette manifestation et signer elles aussi une convention avec les Chambres Consulaires.

PAI souhaite développer la communication sur la reprise d'entreprise, poursuivre la coopération de terrain développé depuis 2007 avec les experts comptables, améliorer le partenariat avec les banques et participer aux échanges dans le cadre du réseau régional des PFIL

Autres partenaires	Conseil Général 13 (14 000 €), Conseil Régional (40 000 €), Etat (12 253 €), partenaires du privé (18 950 €)		
Demande 2010	85 000 €		
Subvention 2009	80 000 €		
Budget prévisionnel global de l'association	Subvention/Budget prévisionnel global	Budget prévisionnel de l'action	Subvention / Budget prévisionnel de l'action

264 038 €

32,19 %

CRITERES

Convergence avec les
critères d'attribution
(délibération
2008-A102).

La démarche de l'association s'inscrit dans
l'une des thématiques

Oui

Les associations doivent avoir un caractère
économique

Oui

Le siège social ou le projet doit se situer sur le
territoire CPA

Oui

La subvention demandée est destinée à
appuyer des actions à caractère économique

Oui

N'est recevable qu'une seule demande
annuelle

Oui

Un ou plusieurs autres partenaires financiers
doivent être sollicités

Oui

Le montant de subvention demandé doit être
en cohérence avec le budget prévisionnel

Oui

ANNEXE 3 : BUDGET PREVISIONNEL 2010

DEMANDE DE SUBVENTION 2010

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEROIT REPORTE		EXCEDENT REPORTE	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations <i>NACRE</i>	66 018
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 500	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives <i>et autres petits fournitures</i>	2 200	Etat (à détailler) <i>Prise en charge 90%</i>	12 253
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		<i>C.A.E.</i>	
		Région (s)	40 000
		Département (s)	
61 - Services extérieurs			14 000
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières <i>immobilières</i>	35 575 2 400	Communes d'Aix les Milles	85 000
Entretien et réparation	3 800	(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Assurances		Organismes sociaux (à détailler)	
Documentation		Fonds Européens	
Divers <i>Coalisations: France Initiative PCA - Initiative - Génération Entrep</i>	2 800	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres (à détailler) <i>Subventions fixées: ERDF - C.R.A. 50 - Budget Agricole BPPE - S.M.C. - C.R. (ANON) - M.A. - G.A.</i>	18 950
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12 000	Cotisations	6 130
Publicité, publications	7 000	Autres (à détailler) <i>P.C.E.</i>	8 845
Déplacements, missions et réceptions	15 600		
Frais postaux et de télécommunication	12 500	76 - Produits financiers	2 012
Services bancaires	2 000	77 - Produits exceptionnels	2 000
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		<i>Recherche Financière Complémentaires</i>	8 800
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	104 264		
Charges sociales	58 649		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	6 750		
TOTAL DEPENSES	264 038	TOTAL RECETTES	264 038

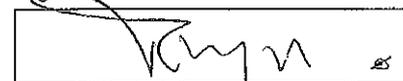
IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Aix en Provence* le *3* / *12* / *2009*

Signature du Président

Cachet de l'Association



PAYS D'AIX INITIATIVES
Le Mercure A - 565, Rue Marcellin Berthelot
Pôle d'Activités d'Aix les Milles
13851 Aix en Provence Cedex 3
Tél: 04 42 64 63 70 - Fax: 04 42 64 63 79

OBJET : Développement économique et Emploi - Innovation, et création d'entreprises - Aides financières en faveur des associations et organismes à caractère économique - Plates formes d'initiatives locale du Pays d'Aix Initiatives (PAI) - Subvention 2010,

Vote sur le rapport

Inscrits	143
Votants	132
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents



[Handwritten signature]